

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Claire Richard et consorts - Quelle place réservée à l'écologie dans l'enseignement vaudois ?

#### **Rappel**

*La Session des jeunes a été organisée les 11 et 12 mars derniers à Lausanne. La journée du samedi comptait des débats sous forme d'ateliers, en présence de députés invités, dont la soussignée.*

*Lors des discussions au cours de l'atelier " Vaud 2035 " (atelier qui a dû être dédoublé en raison du nombre élevé d'intéressés), les jeunes participants ont clairement regretté que l'enseignement vaudois ne laisse pas suffisamment de place à la sensibilisation à l'écologie au sens large.*

*A l'heure où la préservation de notre environnement naturel s'avère aussi importante que celle de notre environnement économique et social, tous étroitement liés, est-il possible que l'école n'ait pas empoigné plus vigoureusement cette question tout au long du cursus scolaire des Vaudois ? Ce sont les jeunes qui vont construire l'avenir, et plus leurs connaissances seront larges en biodiversité, en énergie et en préservation de l'eau ou de l'air, plus ils seront à même de respecter la qualité de vie de notre canton et d'assurer la pérennité de celui-ci de manière transversale.*

*Aussi, afin de nous permettre d'évaluer la situation, nous sommes reconnaissants au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :*

- 1. Quelle est la place, dans la scolarité obligatoire, laissée à l'enseignement de l'écologie : biodiversité, énergie, pollution, etc. ?*
- 2. En matière de biodiversité, la sensibilisation sur le terrain est-elle encouragée, que ce soit par des balades de classe en forêt ou des visites d'établissements spécialisés en sensibilisation à l'environnement (par exemple Maison de la Rivière, Garenne, etc.) ?*
- 3. Le cas échéant, le Conseil d'Etat envisage-t-il de développer davantage l'enseignement de l'écologie au sens large au sein de l'école vaudoise ?*

*Nous remercions vivement le Conseil d'Etat de ses réponses.*

*Souhaite développer.*

*(Signé) Claire Richard*

*et 4 cosignataires*

#### **Réponse du Conseil d'Etat**

*1. Quelle est la place, dans la scolarité obligatoire, laissée à l'enseignement de l'écologie : biodiversité, énergie, pollution, etc. ?*

Le Conseil d'Etat rappelle d'abord que la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), entrée en vigueur en 2013, intègre désormais les objectifs du concordat HarmoS et de la Convention scolaire romande (CRS), lesquels imposent notamment l'utilisation dans les cantons romands d'un plan d'études (PER) et de moyens d'enseignement (MER) communs. Le Conseil d'Etat relève avec satisfaction que les préoccupations liées à l'environnement sont bien présentes dans les programmes romands. En effet, le PER indique ceci dans sa présentation générale : "Les problématiques liées au développement durable impliquent d'appréhender de manière systémique la complexité du monde dans ses dimensions sociales, économiques, environnementales, scientifiques, éthiques et civiques."

Pour répondre de manière plus fine à la question posée, le Conseil d'Etat indique que des précisions concernant cet enseignement figurent dans le programme des sciences de la nature du PER. On peut y lire que ce dernier conduit l'élève, tout au long de sa scolarité, à étudier des notions diverses, comme le recyclage (cycle 1 : MSN 16-15), l'identification de

différents types de pollutions (cycle 2 : MSN 26-25), l'identification et la comparaison des sources d'énergie (cycle 2 : MSN 26-25), la mise en évidence de la biodiversité en comparant un milieu avant et après l'intervention de l'Homme (cycle 2 : MSN 28-25), l'utilisation de l'eau par l'Homme (Cycle 2 : MSN 28-25), le caractère renouvelable ou non des sources d'énergie (Cycle 3 : MSN 36-35) et l'impact des modifications d'un écosystème (cycle 3 : MSN 38-35).

Ces éléments sont complétés au cycle 3 par le programme de géographie, qui est décliné selon les trois piliers constitutifs du développement durable : environnemental, économique et social. Les élèves sont notamment conduits à réfléchir aux conséquences, tant environnementales qu'humaines, qui découlent d'une économie mondialisée et grande consommatrice d'énergie fossile. Parmi les thèmes abordés de manière spécifique en géographie, on peut citer : "Changements climatiques", "L'eau et ses enjeux", "De la production à la consommation d'une source d'énergie", "Les migrations, leurs causes et leurs conséquences".

Ainsi, le Conseil d'Etat relève que, dans la scolarité obligatoire, l'enseignement de l'écologie au sens large est bien présent et qu'il occupe une réelle place dans le Plan d'études romand.

*2. En matière de biodiversité, la sensibilisation sur le terrain est-elle encouragée, que ce soit par des balades de classe en forêt ou des visites d'établissements spécialisés en sensibilisation à l'environnement (par exemple Maison de la Rivière, Garenne, etc.) ?*

Cette question renvoie également au Plan d'études romand. Parmi les conditions-cadres matérielles et organisationnelles, qui ont pour objectif de favoriser les apprentissages, figurent les recommandations suivantes :

- mettre à disposition des espaces d'observation à proximité de l'école,
- donner l'occasion de sortir pour observer et explorer le terrain ou le milieu,
- favoriser l'utilisation des ressources culturelles à disposition (musées, jardins botaniques...),
- offrir l'occasion de mettre en place un élevage et une culture.

De manière à valoriser et à encourager les établissements scolaires à entreprendre des études sur le terrain avec leurs élèves, le Conseil d'Etat informe que le canton de Vaud offre un large éventail de possibilités de sorties pouvant satisfaire aux recommandations susmentionnées. A titre d'exemple, peuvent être cités :

- les activités pédagogiques au zoo de La Garenne (parc animalier soutenu par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture),
- les trois sentiers didactiques de La Maison de la rivière, qui permettent de découvrir la faune et la flore du bassin hydrographique du Boiron,
- la mise à disposition des élèves et enseignant-e-s vaudois d'une réserve pédagogique naturelle permettant l'étude et l'observation des oiseaux (Etang des Tréflons à Puidoux),
- les nombreuses animations en lien avec les musées et jardins botaniques cantonaux,
- les dossiers pédagogiques diffusés par Culture-Ecole (anciennement Ecole-Musée) : Graines pour le futur, Le jardin des pharaons, etc.

Le Conseil d'Etat signale enfin l'existence du concours "Environnement et jeunesse", organisé depuis plus de vingt ans par le canton de Vaud. Son but est de stimuler chez les élèves de Suisse romande l'observation et la compréhension de l'environnement naturel, en suscitant une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour le respecter et l'améliorer, dans une perspective de développement durable.

*3. Le cas échéant, le Conseil d'Etat envisage-t-il de développer davantage l'enseignement de l'écologie au sens large au sein de l'école vaudoise ?*

Le Conseil d'Etat estime que l'écologie, au sens large, occupe et doit conserver une place centrale dans l'éducation des jeunes. En marge des actions menées et des contenus présentés aux élèves, il relève avec satisfaction que de nouvelles actions se mettent en place afin de poursuivre la sensibilisation des élèves à cette thématique.

Par exemple, un récent partenariat, établi avec l'éditeur de la revue La Salamandre, permet d'offrir à toutes les classes du cycle 1 un abonnement au magazine nature La Petite Salamandre, ainsi qu'un abonnement à La Salamandre Junior à toutes les classes de 5P à 8P. Ces revues offrent aux élèves de nombreuses ressources et activités, en particulier en sciences de la nature. En complément à ces journaux, l'éditeur de La Salamandre propose, depuis août 2017, une plateforme Internet pour tout le corps enseignant du canton de Vaud. Ce site offre de très nombreuses ressources, complémentaires aux magazines et conçues spécifiquement pour l'enseignement, en lien avec le PER.

Peuvent également être citées, dès cette année, les animations Info énergie et Info déchets, financées respectivement par la Direction générale l'environnement et la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC), qui élargissent leurs prestations en proposant deux demi-journées de formation à l'intention des enseignant-e-s, ainsi qu'une nouvelle animation pour les 3-4P sur le thème de la réduction des déchets.

En conclusion, le Conseil d'Etat constate que l'enseignement de l'écologie fait l'objet d'une attention et d'un

développement continu tendant à le valoriser davantage dans l'école vaudoise. Cela étant, il prend acte du constat émis lors de la session des jeunes organisée en mars. Dans ce sens, il se réjouit de la mise à disposition future de moyens d'enseignement romands de sciences et de géographie, accompagnés d'une méthodologie complète pour les enseignant-e-s, qui vont progressivement faciliter l'enseignement de l'écologie au sens large. Le Conseil d'Etat, par la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, veillera à ce que cette thématique soit bien valorisée auprès du corps enseignant, en particulier lors de la mise à disposition de ce matériel pédagogique.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 25 octobre 2017.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*